

La lettre communale marsat

NUMÉRO 6 - JANVIER 2022



Cher(e)s Marsadaïres,

Nous venons de tourner la page 2021 pour ouvrir celle de 2022. Pour la 2^{ème} année consécutive, la pandémie nous interdit d'organiser des moments conviviaux comme

nous le souhaiterions, la traditionnelle cérémonie des vœux a donc, une nouvelle fois, été annulée.

Au cours de cette dernière année, vous avez pu constater que Marsat bouge ; notre commune change, se transforme, grâce à votre confiance et à l'engagement de tous.

Les projets se mettent en place et prennent forme.

L'extension et la mise en accessibilité de la mairie devrait s'achever à la fin du 1^{er} trimestre ; ce chantier va entraîner une ré-organisation des locaux de la bibliothèque ; celle-ci sera déplacée et ré-installée dans un espace plus grand et plus agréable pour les lecteurs et les bénévoles.

« **Marsat bouge** » avec son projet « Cœur de Marsat », pour lequel les travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de l'école et de la mairie vont débiter.

« **Marsat bouge** » avec l'aménagement des rues ou encore le passage de la vitesse maximale à 30 km/h et la volonté toujours plus grande de circuler de façon apaisée pour les piétons, les deux roues, les automobilistes ; cette sécurisation se poursuit avec l'aide d'un bureau d'études publiques expert en circulation pour un projet harmonieux au sein de chaque quartier.

« **Marsat bouge** » avec une communication très active (bulletins municipaux, La Lettre, Site internet, Facebook, flyers) et la création du Conseil Consultatif Communal (3C) en cours d'organisation pour vous permettre d'entrer au cœur des projets communaux structurants. Ce 3C sera opérationnel au cours du 1^{er} trimestre.

BONNE ANNÉE
2022
CULTURELLE
CITOYENNE
SOLIDAIRE

« **Marsat bouge** » avec ses associations et la volonté de fédérer nos forces vers des projets favorisant la Culture, le Sport, le Patrimoine, la Musique, des moments conviviaux pour tous et portés par nos valeurs de partage et de solidarité.

Marsat bouge avec son marché de producteurs locaux les vendredis soirs tous les 15 jours.

« **Marsat bouge** » avec son festival « Ça bouge à Marsat ! ». La première édition a été une grande réussite et la 2^{ème} édition est déjà en cours d'organisation.

« **Marsat bouge** » avec la volonté quotidienne de vivre au sein d'une commune respectueuse de son milieu naturel et de ses habitants grâce à la mise en place de composteurs collectifs, de poubelles de tri au parc du belvédère, de végétalisation du cimetière, d'extinction de l'éclairage public une grande partie de la nuit, de location de vélos électriques (en partenariat avec RLV), de journées "Marsat Propre", de canisettes pour les propriétaires de chiens.

« **Marsat bouge** » vers l'école et les enfants avec un nouveau Conseil Municipal des Jeunes, la poursuite du centre de loisirs très fréquenté et apprécié par les familles et surtout par la mise en place, comme je m'y étais engagée, du grand projet structurant du mandat d'une rénovation/restructuration/construction d'une nouvelle école à Marsat. Le travail a débuté avec le choix lors du premier Conseil Municipal de 2022 d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage et la mise en place d'un Comité de Pilotage. Le Conseil Communal Consultatif sera réuni pour travailler également avec tous les acteurs.

Tout ce travail, tous ces projets, ne sont possibles que grâce à la participation de tous : une équipe d'élus soudée, motivée et engagée et une équipe d'agents municipaux (administratifs, scolaires et techniques) appliquée, investie et efficace. Je profite de cette lettre pour remercier très chaleureusement les agents et les élus pour leur sérieux et leur investissement.

Tous ces changements ne seraient pas réalisables sans l'aide précieuse des institutions et services territoriaux (Riom Limagne et Volcans), départementaux, régionaux, nationaux et même européens.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en changements sur le plan départemental et régional. 2022 ouvre une nouvelle page sur le plan national avec les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

Je vous souhaite une nouvelle année heureuse et pleine de tous les espoirs que vous portez pour vous, vos familles et vos proches.

Belle année 2022 à tous,

Anne-Catherine Lafarge,
Maire de Marsat,

Vice-Présidente de Riom Limagne et Volcans.



Circulation

Dans la continuité de la sécurisation des voies de circulation à Marsat, et en accord avec le Département du Puy de Dôme, la limitation de la vitesse de tous les véhicules motorisés est désormais fixée à 30 km/h sur la totalité du territoire de la commune.

Les voies de circulation dans Marsat, souvent étroites et dépourvues de trottoirs, nécessitent une prudence de tous. C'est pourquoi, cette limitation de la vitesse, appropriée au contexte local, permettra une circulation apaisée et plus de sécurité pour tous, à pied, à vélo, au volant

RLV'lo à Marsat : La location de vélos électriques 100% pratique 100% économique 100% écologique

RLV'Lo, le service de location de vélos à assistance électrique de RLV est présent à Marsat. Pour 1 jour, 1 semaine, 1 ou 3 mois louez votre vélo et découvrez le plaisir de vivre votre agglomération en toute liberté.

Pour louer un vélo, adressez votre demande avec le formulaire dédié ou à contact@marsat.fr ou au 04.73.64.59.00.

Selon les disponibilités, le vélo sera réservé par la mairie et vous sera remis dans les 48 heures.

Vous aurez à renseigner votre demande de location, établir un état des lieux et verser un chèque de caution.

Tous les renseignements sur les sites internet de Marsat et RLV.

Stationnement

Le stationnement dans notre commune est parfois difficile ; malgré cela, pour le respect et la sécurité de tous, quelques règles sont à respecter :

Les véhicules peuvent stationner sur l'accotement lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers et sur le côté droit lorsque la route est à double sens, sur le côté droit ou gauche si la route est à sens unique.

Selon l'article R-417-10 du code de la route, " Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Il - Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule : 1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. »

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit également être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers, notamment les piétons dans les rues dépourvues de trottoirs.

Est considéré comme dangereux : une visibilité insuffisante ; un arrêt ou stationnement à proximité des intersections, des virages, et des sommets de côte.

Il est également rappelé que les emplacements pouvant être considérés comme adaptés au stationnement, ainsi que les places de parking matérialisées, doivent pouvoir être utilisées par tous. En aucun cas ces emplacements ne peuvent être réservés à un habitant en particulier.

Enfin, les propriétaires possédant un garage ou une cour privée sont invités, s'ils le peuvent, à y garer leur véhicule.

Nous comptons sur tous pour respecter ces règles afin de garantir un stationnement et une circulation apaisés.

Le Noël du CCAS

Pour les fêtes de fin d'année, le CCAS et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont préparé et distribué 130 colis aux Marsadaires âgés de plus de 75 ans.

Ces sacs en toile de jute sont composés d'une place de cinéma et de produits gourmands.

Les enfants de l'école ont aussi contribué à cette démarche, intergénérationnelle en déposant leurs dessins dans les colis.

Au regard de la situation sanitaire, l'après midi intergénérationnel initialement prévu a du être annulé, mais le CCAS espère pouvoir reprogrammer ce moment en 2022.



Création d'un comité de pilotage pour le projet d'école

L'école de Marsat, très prisée des Marsadaires, se compose de bâtiments vieillissants dont les infrastructures situées dans le Coeur de Marsat font face depuis longtemps à des contraintes qu'elles ne peuvent plus surmonter aujourd'hui.

À l'heure du 21^{ème} siècle, il est temps de faire évoluer cette école vers les défis qui sont les nôtres aujourd'hui en termes d'accessibilité, d'intégration d'élèves avec des besoins spécifiques, d'école inclusive, de culture et de développement numérique.



C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de se questionner sur une réhabilitation des bâtiments actuels ou une construction nouvelle. Ce choix sera établi dans le cadre d'une démarche participative.

Ainsi, la municipalité a lancé en décembre une consultation pour désigner un assistant de maîtrise d'ouvrage pour engager une réflexion de faisabilité sur les choix qui pourraient être les plus adaptés pour ce projet.

Cette démarche sera menée par un comité de pilotage actuellement en phase de constitution qui associera les élus municipaux, l'Éducation nationale, les acteurs de la vie scolaire, les parents d'élèves, les associations et les riverains.

Les Marsadaires seront régulièrement informés de l'avancée de ce projet.

Tarifs de l'eau au 1er janvier 2022

A la suite d'un important travail de concertation avec les élus du territoire mené en 2021 par RLV, une démarche de « cohérence tarifaire » du prix de l'eau a été mise en place. Votés à l'unanimité en Conseil Communautaire le 07 décembre, les nouveaux tarifs, fixés commune par commune et après plusieurs réunions d'échanges et de concertation avec les Maires et élus référents, seront appliqués lors de la prochaine facturation, sur les volumes consommés à partir du 1er janvier 2022 uniquement.

Ainsi, sur la commune de Marsat, grâce à la solidarité communautaire, les redevances RLV eau et assainissement ne vont pas augmenter.

Motion pour le déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Le renard est actuellement classé sur l'ensemble des communes du Puy-de-Dôme parmi les ESOD et peut, à ce titre, être chassé et tué par les chasseurs et les piégeurs à tout moment de l'année, même en dehors des périodes de chasse.

Il existe des incohérences entre cette réglementation ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) et les bénéfices apportés par le renard dans la lutte du monde agricole contre les rats taupiers ou campagnols terrestres. De même que sur le plan sanitaire, son rôle de régulateur des rongeurs et prédateur des micromammifères permet la réduction des cas de maladie de Lyme.



Sur proposition de Madame la Maire, lors de la séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a voté une motion à l'unanimité portant sur une demande de déclassement de la liste ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) du renard dans le Puy de Dôme.

Cette motion, consultable dans le compte-rendu du Conseil municipal, a été adressée à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Chasse

Un arrêté a été pris par Madame la Maire afin d'interdire la chasse aux abords des habitations.

La chasse est donc interdite sur la commune de Marsat dans un périmètre de 200 mètres autour des maisons d'habitation et autour du centre équestre pour la période du 23 décembre 2021 à 8h00 au 28 février 2022 au soir, date de fermeture de la chasse dans le Puy de Dôme.

Arrêté n°2021-101 du 23 décembre 2021 portant interdiction de la chasse aux abords des bâtiments et du centre équestre.

PROJET : Vos avis, vos suggestions pour contribuer à une réflexion pour la mise en place d'un café/commerce multi-services à Marsat

La municipalité souhaite engager une réflexion sur la mise en place d'un commerce multi-services à Marsat. Il existe de nombreuses possibilités : commerce indépendant, épicerie solidaire, lieu multi-service, café-épicerie...

Ce type de projets, portés par les communes, peuvent donner lieu à des dispositifs d'aide au développement par les communautés d'agglomération, la Région, mais aussi être accompagnés par des initiatives destinées à revitaliser les communes rurales.

Avant d'engager une démarche plus concrète, le questionnaire ci-dessous vous permettra d'exprimer vos attentes, vos besoins mais aussi de faire part de vos suggestions.

Un retour sera réalisé au printemps. Vous pouvez déposer ce questionnaire à la mairie ou le renvoyer par mail.

Merci de votre participation !



COUPON PARTICIPATION Projet commerce multi-services

Dans quel quartier habitez-vous ?

- Centre-bourg Lotissement Hameau

À quelle fréquence vous rendez-vous au Coeur de Marsat (Espace mairie/école, bibliothèque, marché) ?

- (Plusieurs choix possibles) : Tous les jours 2 à 3 fois par semaine 2 à 3 fois par mois

Pour quelle raison y allez-vous ? (Plusieurs choix possibles) :

- Aller à La Poste Aller à la Mairie Amener/récupérer les enfants à l'école
 Me promener Aller à la bibliothèque Me rendre à une manifestation ou activité associative

Assistez-vous aux manifestations organisées par les associations communales et/ou intercommunales ?

- toujours parfois jamais

Si oui, lesquelles ? :

Le cas échéant, êtes-vous favorable à engager la réflexion sur un projet de café/commerce multi-services sur la commune ?

- très favorable Plutôt favorable défavorable

Je précise mon propos :

De quels services auriez-vous besoins, et que l'on ne trouve pas dans notre commune (Dépôt de pains, relais colis, épicerie, bar, restauration rapide, presse, conciergerie, /location de voiture, animations, poste informatique, accès ou numérique, autre...)

.....

Si un café/commerce multi-services devait ouvrir ses portes dans la commune, seriez-vous prêts à le fréquenter ?

- Pour me restaurer Pour boire un verre, me détendre
 Pour rencontrer du monde Comme lieu de rencontre et de réunion avec mon association
 Pour assister à des évènements et animations culturelles Pour faire des achats (pain, épicerie, journal, produits locaux..)
 Pour m'aider dans des formalités administratives (aide numérique, permanence formalités administratives)
 Pour utiliser un service: relai colis, poste, location de voiture Je n'ai pas le temps, ni le besoin

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- 16-25 ans 26-40 ans 41-60 ans + de 60 ans

Vous êtes :

- En activité professionnelle En recherche d'emploi Retraité

Autre(s) :

Nombre de personnes dans votre foyer/ménage ?

Avez-vous des enfants en âge d'être scolarisés ?

- oui non

Si oui : Maternelle Primaire Collège Lycée Etudiant

Vos remarques, vos suggestions

.....
.....
.....
.....
.....

WWW.MARSAT.FR



Mairie de Marsat
10 rue du Coudet 63200 Marsat
04.73.64.59.00 contact@marsat.fr